



SERVICE FUNÉRAIRE  
MUNICIPAL

Ville de Limoges  
Service funéraire municipal  
Hôtel de Ville  
BP 3120  
87031 Limoges Cedex 1  
Tél : 05.55.33.29.24  
RCS : 218708501  
SIRET : 21870850100042 APE : 751A  
N° intracommunautaire : FR 55 218708501  
N° habilitation : 20 87 0115 N° ORIAS : 13 009 606  
Responsable légal : Emile-Roger LOMBERTIE

DEVIS TYPE RELIGIEUX INHUMATION A  
LOUYAT 2025

Devis n°0000081747 établi le 22/07/2025

Désignation	MT TTC	TVA
<b>Prestations courantes</b>		
Frais de dossier	180,00	2
Transport avant mise en bière sur Limoges et sa périphérie	170,04	1
Housse mortuaire biodégradable	49,44	2
Plaque d'identité plastique	31,08	2
Mise en bière au convoi	80,04	2
Transport après mise en bière 30 km aller / retour	205,08	1
3 Porteur(s) pour convoi religieux Limoges et périphérie	210,24	2
Parisien tradition chêne massif équipé 185	1470,84	2
<b>TOTAL Prestations courantes</b>	<b>2396,76</b>	
<b>Prestations complémentaires optionnelles</b>		
Soins somatiques de conservation	310,08	2
Location de la salle de préparation des corps	72,84	2
Prise en charge en chambre funéraire	80,40	2
Salon funéraire privé, la première journée	105,00	2
3 Salon funéraire privé, journée supplémentaire	210,24	2
Capiton taffetas blanc	104,76	2
Ouverture - fermeture caveau tombale	400,08	2
Redevance inhumation adulte cercueil ou boîte à	125,04	2

Désignation	MT TTC	TVA
ossements		
<b>TOTAL Prestations complémentaires optionnelles</b>	<b>1408,44</b>	
<b>Frais avancés pour le compte de la famille</b>		
Cérémonie religieuse	250,00	0
<b>TOTAL Frais avancés pour le compte de la famille</b>	<b>250,00</b>	

Validité du devis : 3 mois

	TVA	MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
0	0,00	250,00	0,00	250,00
1	10,00	341,02	34,10	375,12
2	20,00	2858,40	571,68	3430,08
<b>Total</b>		<b>3449,42</b>	<b>605,78</b>	<b>4055,20</b>

Bon pour accord      Signature

Vous avez été reçu par Alexia FIERS

Ces informations feront l'objet d'un traitement informatique placé sous la responsabilité de la Ville de Limoges afin d'assurer la gestion contractuelle des prestations du service funéraire et l'établissement des actes de décès conformément aux articles 78 et 79 du Code Civil. Certains renseignements seront communiqués à la Trésorerie municipale pour le règlement des prestations et à la société chargée par la Ville de la mise en œuvre des contrats obéiques. Les données seront conservées 10 ans après le paiement des prestations. Conformément à la législation en vigueur vous pouvez à tout moment vous opposer à ce traitement informatique, obtenir la communication des données vous concernant et leur rectification. La demande doit être adressée au Correspondant Informatique et Libertés de la Ville, par courriel (clic@ville-limoge.fr) ou par courrier postal à l'hôtel de ville (9 place Léon Betoulle - 87031 Limoges cedex 1). Vous avez aussi la possibilité d'adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).